

## FINANCES

# Taxes et amendes : obligé d'étaler ses p

Le SPF Finances et le SPW reçoivent de plus en plus de demandes de plans de paiement de citoyens, pour étaler leurs dettes fiscales ou leurs amendes pénales sur plusieurs mois plutôt que de devoir tout payer en une seule fois.

C'est l'un des effets de la crise du pouvoir d'achat et de l'augmentation générale des prix. Face à une grosse facture, de plus en plus de Belges demandent à pouvoir procéder à un étalement du montant, pour éviter de devoir tout payer en une seule fois.

Au SPF Finances, on constate ainsi une augmentation de 20 % de ces demandes, entre 2020 et 2021. Des dettes à étaler qui concernent notamment les impôts sur les sociétés, dont les finances ont été mises à mal durant la crise du Covid, mais aussi l'impôt sur les personnes physiques des citoyens ou encore les créances en matière de pensions alimentaires non versées (SECAL), et les amendes pénales. Pour ces dernières, on constate une explosion des demandes de paiement en plusieurs mensualités puisqu'on est passé de 5.512 demandes en 2019 à près de 50.000 demandes l'an dernier. Un phénomène qui s'explique depuis que ces amendes sont payées via myminfin.be, et

qu'on peut demander un plan de paiement directement via le portail fédéral. Plusieurs options existent, avec soit un paiement différé en une seule fois, soit un étalement des paie-

## 15.000

En Wallonie, 15.000 plans de paiement concernent les précomptes immobiliers.

ments en plusieurs fois, selon les situations.

« En cas de difficultés financières, le redevable peut toujours demander un plan de paiement jusqu'à 12 mois, via Myminfin, par courriel ou via l'un des infocenters de l'AGPR », souligne-on au SPF. Les demandes d'étalement sur 4 mois ont par contre beaucoup plus de chances d'aboutir, que celles sur 12 mois, qui concerneront plutôt les impôts. « Ces trois dernières années, on constate une

augmentation du nombre de dettes concernées par une demande de plan de paiement. Ceci s'explique par la crise du coronavirus, ainsi que par les inondations de l'été 2021 et les difficultés financières qui en ont résulté ». Si vous souhaitez solliciter le SPF pour étaler une de vos factures, faites-le de préférence avant l'échéance de l'avis de paiement, pour éviter des intérêts de retard et des coûts supplémentaires.

### +10 % en Wallonie !

Au niveau wallon aussi, les demandes d'étalement de paiements ne cessent de croître, d'environ 10 % ces derniers mois. Taxes auto, précompte immobilier, ancienne redevance TV... Le nombre de ces plans de paiement était de 29.659 au 30 juin 2020 au niveau du SPW. Il y en avait 43.879 au 30 juin dernier, dont environ 15.000 pour des précomptes immobiliers.

« Depuis 2020, les demandes d'étalement de paiement sont significativement en augmentation », souligne Nicolas Yernaux, porte-parole du Service public de Wallonie. « Les chiffres risquent même encore de croître car ils tiennent à ce stade peu compte de l'inflation que nous connaissons principalement depuis le début de la guerre en Ukraine. L'impact de cette augmentation du coût de la vie sur les plans de paiement se marquera no-

### Demandes d'étalement de paiement au SPF Finances

Nature de dette	2019	2020	2021
Amendes administratives	1.218	1.110	644
Impôt des non-résidents personnes physiques	1.270	1.425	2.185
Impôt des non-résidents personnes morales	15	36	37
TVA	12.062	16.562	16.185
Précompte professionnel	3.038	6.412	7.721
Impôt des personnes physiques	180.059	184.464	184.294
Impôt des personnes morales	24	19	27
Précompte mobilier	24	101	175
Impôt des sociétés	9.373	10.944	15.083
Créances non fiscales	3.384	7.501	11.414
SECAL	/	646	4.274
Amendes pénales	5.512	9.830	49.690
<b>Total</b>	<b>215.979</b>	<b>239.050</b>	<b>291.729</b>

Source : SPF Finances

tamment lors de l'enrôlement du précompte immobilier qui vient de débiter ». Et de rappeler que, pour ceux qui l'ignorent, ces facilités de paiement existent pour tous les citoyens qui rencontrent des difficultés financières. « Il est nécessaire cepen-

dant d'adresser cette demande au receveur de l'impôt qui est le seul habilité à l'octroyer ».

La bonne nouvelle étant que ces plans de paiement se font sans intérêt, « à taux zéro » pourrait-on dire. Ce qui ne serait pas le cas si vous aviez dû faire un crédit pour les payer... ■

LAURENCE PIRET

### PRENDRE UN CRÉDIT ?

## « De plus en plus de dettes pour les charges courantes »

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement s'attend à des sollicitations de plus en plus nombreuses des citoyens face à la crise actuelle. « Auparavant, les dettes concernaient plus souvent les crédits. Mais aujourd'hui, on voit de plus en plus de dettes liées aux charges de la vie courante : l'énergie, le loyer, la téléphonie, la santé... Ce sont des secteurs qui ont pris beaucoup d'ampleur dans l'endettement des Belges ».

Les crédits à la consommation ne doivent pas être diabolisés mais, avant d'y souscrire, mieux vaut ne pas oublier qu'emprunter de l'argent coûte de l'argent. « L'important, avant de faire un crédit, est de faire son budget. Est-ce que le projet que l'on envisage, une voiture, des travaux, rentre dans son budget. Sans cela, il faut postposer l'achat, ou le revoir à la baisse... Même pour les charges courantes, aujourd'hui, regarder son budget, voir ses dépenses, est capital ».

Le risque étant d'accumuler les dettes, parfois mineures mais qui, ensemble, peuvent donner l'impression à la personne concernée de ne plus pouvoir s'en sortir. « Le risque étant alors de trouver des solutions par soi-même ». Si demander un plan de paiement auprès de son créan-



Un engrenage ! © D.R.



L.P. © iStock



Non-lieu en faveur du ministre Darmanin

Le ministre français de l'Intérieur était accusé de viol. une juge parisienne a ordonné le non-lieu. Gérald Darmanin poursuit son accusatrice pour dénonciation calomnieuse.

SUDINFO

À lire en page 25

Tayc, le gagnant de « Danse avec les stars », est également une valeur montante de la scène R'n'B.



# le Belge paiements

CHEZ LES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE

## +50 % de demandes d'étalement des factures !

Avec la crise énergétique et le prix du gaz et de l'électricité qui ne cesse d'augmenter, les fournisseurs eux aussi sont de plus en plus sollicités par des citoyens incapables de payer leur facture en une seule fois, en ce qui concerne une facture de régularisation annuelle par exemple, ou une réévaluation de l'acompte mensuel à verser...

La FEBEG, la Fédération qui regroupe notamment les producteurs d'électricité, les négociants et fournisseurs d'électricité et de gaz, a constaté une hausse de 50 % entre janvier et avril 2022 des demandes de plans de paiement, pour les 5 fournisseurs principaux d'électricité (soit 90 % environ des clients belges). Les montants concernés par ces plans de paiement ont eux doublé entre 2021 et 2022.

«Aujourd'hui, 60 % des clients ont encore des contrats fixes», nous indique-t-on à la FEBEG. «Les défauts de paiement arrivent donc avec retard, et on craint une accélération du nombre de plans de paiement dans les prochains mois.» Au terme d'un contrat fixe, les clients doivent se tourner vers des contrats à prix variable... où les prix sont actuellement très élevés et sources de mauvaises surprises.

Chez Primagaz par exemple, on nous explique que les demandes d'étalement de paiement ont augmenté. Soit pour



Le prix de l'électricité a considérablement augmenté. © Isopix

une facture déjà émise après une livraison de gaz, le client peut alors demander à la payer en trois fois sans frais. «Il peut aussi opter pour des versements réguliers, dont il choisit le montant et la fréquence, et dont le total sera

**Chez Engie, les plans de paiement pour des montants de plus de 2.500 euros ont triplé entre janvier et aujourd'hui !**

décompté après une livraison pour alléger la facture», nous explique-t-on.

**Les montants ont doublé !**

Une formule que des fournisseurs de mazout proposent aussi pour limiter la charge financière pour les clients, qui préfèrent payer chaque mois une avance plutôt que la facture totale... Chez le fournisseur d'énergie En-

gie, on constate une augmentation de l'ordre de 50 % aussi en ce qui concerne le nombre de plans de paiement demandés par les clients entre 2021 et 2022, suite à la réception de leur facture annuelle. «Un peu plus de 10 % de nos clients rencontrent des difficultés de paiement en raison de la hausse des prix de l'énergie», explique-t-on chez Engie. «Les montants concernant ces plans de paiement sont passés d'environ 600 euros en 2021, à 1.200 euros aujourd'hui. Et en ce qui concerne la part des plans de paiements pour des gros montants de plus de 2.500 euros, elle est passée de 3 % en janvier à 9 % aujourd'hui. De manière générale, nous recommandons vivement à nos clients de nous appeler ou de nous contacter via leur zone client sur notre site web lorsqu'ils sont confrontés à une difficulté de paiement.» ■

L.P.

« En cas de difficultés financières, le redevable peut toujours demander un plan de paiement jusqu'à 12 mois, via Myminf, par courriel ou via l'un des infocenters de l'AGPR », souligne-t-on au SPF

## CHAOS POUR LES VACANCIERS

# Les pilotes de Ryanair en grève les 23 et 24 juillet !



Didier Lebbe, pour la CNE, dénonce la situation du personnel de la compagnie irlandaise. © DR

**Les pilotes de la compagnie Ryanair en Belgique et en France se croiseront les bras ces samedi 23 et dimanche 24 juillet, perturbant les plans de vacances de nombreux Belges. Une action « inévitable », estime Didier Lebbe, de la CNE.**

Le personnel de cabine de la compagnie ne s'est pas encore joint à l'action des pilotes. Le climat est tendu depuis des mois entre personnel et direction de la compagnie irlandaise. Le week-end du 23 et 24 juillet, les pilotes belges rejoindront l'action lancée par leurs homologues français et se croiseront donc les bras. Difficile à l'heure actuelle d'évaluer l'ampleur du mouvement, mais celui-ci devrait être « bien suivi », estime Didier Lebbe, pour la CNE.

Après les actions de grève déjà menées au mois de juin, la situation n'a pas évolué. Au contraire, les syndicats pointent l'attitude « méprisante » de la direction et du patron Michael O'Leary. « Il ment. Il ment tout le temps. Il a dit qu'il n'avait dû annuler que 25 vols depuis le début de l'été. Rien que pour la Belgique, on en est à 400... ». Et c'est loin d'être fini puisque d'autres mouvements pourraient avoir lieu après les 23 et 24 juillet. « On n'exclut rien », indique le syndicaliste. « Les pilotes ont accepté de lâcher 20 % de leur salaire pendant la

crise, ils attendent désormais de les récupérer. La crise est finie, l'activité est même plus importante qu'avant. L'indexation qui devait être appliquée en juin ne l'a pas été ».

**« C'est catastrophique »**

Et la crise qui sévit actuellement au sein de Brussels Airlines touche en fait tout le secteur de l'aviation. Un secteur où la tension sociale est à son maximum depuis quelques semaines et la reprise en force du trafic aérien. « Depuis le début de l'été, rien ne fonctionne. Cela fait un an qu'on le dit, qu'on tire la sonnette d'alarme. On a pris des mesures durant le Covid, on a

**« Michael O'Leary ment. Il ment tout le temps. Il a dit qu'il n'avait dû annuler que 25 vols depuis le début de l'été. Rien que pour la Belgique, on en est à 400... »**

changé les règles, les horaires, demandé encore plus de flexibilité. On avait dit aux directions que quand le trafic allait reprendre, ça n'allait pas aller, que les gens tomberaient comme des mouches. Et c'est ce qui se passe. Le personnel est de plus en plus fatigué, surtout à cette période ». Et du personnel aérien fatigué, c'est un risque d'incident qui augmente...

Des mesures, comme celles prises au sein de Brussels Airlines de supprimer des dizaines de vols pour soulager le personnel, ne changent rien pour Didier Lebbe. « Ces annulations de vols, ce n'est pas pour soulager le personnel, c'est parce qu'ils manquent de personnel compétent car ils n'ont pas rendu la fonction intéressante et attractive. On n'engage pas des hôtesse ou des pilotes comme on veut. Il faut former les gens pour qu'ils soient compétents. C'est trop tard ».

Et d'estimer que les directions des compagnies n'ont pas pris la mesure du malaise social dans le secteur. « On avait dit que l'été serait catastrophique, cela fait un an qu'on avait prévu. Ils ne nous ont pas écoutés quand l'activité était réduite cet hiver. Là on y est, c'est catastrophique. » ■

LAURENCE PIRET

## POUR BÉNÉFICIER D'UNE INDEMNITÉ

### N'annulez pas vous-même...

Avec cette nouvelle grève, les passagers qui devaient partir les 23 et 24 juillet avec Ryanair sont donc dans l'embarras.

Et la tentation est forte de réserver d'ores et déjà un autre vol et d'annuler celui prévu pour récupérer son argent. La compagnie aérienne étant tenue d'indemniser les passagers lésés à hauteur de 250 à 600 euros, mais attention aux conditions.

**> Si vous avez réservé un vol sec auprès de la compagnie,** vous devez attendre que celle-ci vous confirme l'annulation du vol, « pour être certain d'être remboursé », conseille Julie Frère. En effet, le mouvement des 23 et 24 juillet sera bien suivi, mais certains vols pourraient tout de même dé-

coller et si le vôtre part, il n'y aura pas de remboursement... Certains billets vous permettent aussi de modifier sans frais ou presque votre départ.

C'est une option. Mais attention si vous avez prévu d'autres prestations, comme une voiture de location ou un hôtel sur place. Vérifiez les conditions d'annulation de ceux-ci.

**De 250 à 600 euros**

La compagnie peut vous proposer une alternative, que vous êtes en droit de refuser. Dans tous les cas, vous avez droit à une indemnité de 250, 450 ou 600 euros selon la distance parcourue par votre vol (1.500, 3.300 ou plus de 3.500 km).

La demande de cette indemni-

té sera à introduire directement auprès de la compagnie, qui peut mettre plus ou moins de temps pour vous verser l'argent...

**> Si vous avez réservé votre vol via un tour-opérateur,** dans le cadre d'un séjour avec hôtel par exemple, celui-ci est obligé de vous proposer une alternative équivalente.

Soit en décalant votre départ, tout en maintenant le nombre de jours sur place, soit en changeant de compagnie aérienne, soit en changeant de destination mais en vous proposant un voyage de la même valeur.

Vous avez également droit à réclamer l'indemnité de 250 à 600 euros à la compagnie aérienne. ■